Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120917-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

L'an 2025, le 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 décembre 025.

Présents : Grégoire SUPER, Jérémy BENOIT, Pierrick BUNOUF, Bernard CATEL, Léon CLEMENT, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, Véronique KERVARREC Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Hélène MOREAC, Christelle MORISSEAU, Mickaël OFFRET, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Soazig CADORET, donnant pouvoir à Mme. KERVARREC,
- Karine DIBOUES, donnant pouvoir à M ; SUPER

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Stéphane BAILLARGEAU,
- Dulce DE BARROS BORGES

A été nommé Secrétaire de séance : Michel TALMON

2025120917 - Ressources humaines : Modification du tableau des emplois et effectifs

Conformément aux articles L. 313-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales sont créés par délibération de l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs nécessite une mise à jour afin de prendre en compte :

1. **La suppression d'un poste**

- Un poste permanent de Responsable RH relevant de la catégorie A au grade d'Attaché principal à temps complet. (Départ en retraite de l'agent).

2. **La suppression d'un poste et la création simultanée d'un autre poste :**

- Un poste permanent d'Agent d'entretien des locaux relevant de la catégorie C au grade d'Adjoint technique territorial à temps non complet 28/35ème et la création simultanée d'un poste d'Agent d'entretien des locaux et référent(e) qualité relevant de la catégorie C accessible à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux (Adjoint technique territorial, Adjoint technique principal de 2ème classe et Adjoint technique principal de 1ère classe) à temps non complet 21/35ème.

  En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-14 et L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

3. **La création d'un poste :**

- Un poste permanent d'Agent administratif polyvalent à temps complet, relevant de la catégorie C et accessible à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des Adjoints administratifs, à savoir : Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif principal de 2ème classe et Adjoint administratif principal de 1ère classe.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601170-20251209-2025120917-DE

- Un poste permanent d'Agent de médiathèque à temps complet, relevant de la catégorie B au grade d'Assistant de conservation principal de 2ème classe.

LE CONSEIL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général de la Fonction Publique,
- VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) rendu en date du 9 décembre 2025,
- VU le tableau des effectifs,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. LAUDIC, Adjoint au Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : DE MODIFIER le tableau des effectifs de la Commune de LOCMINÉ tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2026.

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

ARTICLE 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 09 décembre 2025
Grégoire SUPER
Maire

MAIRIE DE LOCMINÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)